

Retraites : couacs et retards en série

Si l'information sur les droits à la retraite progresse, les erreurs sur les relevés de carrière et les bugs des simulateurs causent des sueurs froides aux assurés. Et quand somme l'heure du départ, ils font face à la lourdeur des démarches et aux retards parfois inquiétants dans le traitement de leur dossier.

PAR NATHALIE CHEYSSON-KAPLAN



Etre plus simple d'obtenir des informations sur sa future retraite et de faire lighter sa pension. En effet, d'importants efforts ont été entrepris par les régimes obligatoires de retraite ces dernières années pour offrir aux assurés une meilleure visibilité sur leurs droits et faciliter leurs démarches. Mais la réalité est moins rose. C'est souvent l'incompréhension, voire le mécontentement, qui prédomine lorsque l'on écoute les usagers et les professionnels chargés de les accompagner dans leurs démarches.

Une information moins détaillée

Un document unique recense, depuis quelques années, l'ensemble des droits acquis par les assurés au cours de leur carrière (trimestres et points) auprès de tous les régimes de retraite obligatoires auxquels ils ont cotisé. Ce relevé a d'abord été adressé par courrier aux assurés à des âges clés : 35 ans, 40 ans, 45 ans, etc. Il est désormais accessible en ligne à tout moment sur le site info-retraite.fr ou sur l'application mobile « Mon compte retraite ». Il suffit de se créer un compte personnel. À partir de celui-ci, vous pouvez, quel que soit votre âge, obtenir une estimation du montant de votre future pension, calculée d'après les informations enregistrées par les caisses de retraite. Ce service est gratuit. Depuis le début de l'année 2022, le contenu et la présentation des

ILLUSTRATION JOCELYN COLLAGES

CARDEZ-VOUS VOS JUSTIFICATIFS

Conservez tous les originaux des documents prouvant que vous cotisez pour votre retraite : bulletins de salaire, décomptes et versements, justificatifs pour maladie, invalidité, retards et indemnités de chômage.

renseignements à disposition sur le site ont évolué. L'objectif est de permettre aux assurés de visualiser l'ensemble de leur carrière d'un simple coup d'œil. Mais la création de ces nouveaux documents s'est traduite par une perte d'information. Les relevés de carrière sont devenus illisibles, notamment pour ceux qui ont plusieurs employeurs ou plusieurs statuts.

« Avant la mise en place du relevé unique, les caisses de retraite complémentaire envoyaient chaque année aux assurés un document sur lequel figuraient leur salaire, le taux de cotisation, qui n'est pas le même pour toutes les entreprises, ni pour certaines professions, ainsi que le prix d'achat du point et le nombre de points acquis. Maintenant, ces données n'apparaissent plus sur les relevés et il n'est plus possible de contrôler soi-même leur cohérence », regrette Sophie Wakeford, consultante en ressources humaines, et spécialiste retraite. La seule solution pour disposer d'un récapitulatif de points un peu plus détaillé que le relevé individuel de situation (RIS) est de créer un compte sur le site de l'organisme qui gère votre retraite complémentaire (Malakoff Humanis, Pro-BTP, Audiens, etc.), mais pas

trouverez la même information que sur info-retraite. Reste à savoir combien de temps le relevé de points sera encore accessible aux assurés...

Les bugs du simulateur Marel

Autre sujet de mécontentement : le simulateur Marel. « Plus le temps passe, moins il est fiable. Non pas parce que la réglementation évolue mais parce que le site lui-même a des bugs. [...] C'est assez agaçant à la longue. Ça se dégrade depuis au moins 2 ans. Ça sape la confiance dans les informations qui sont censées aider à la décision », témoigne un internaute sur le site Services Publics*. Le 5 juin 2022, la nouvelle version du simulateur disponible depuis janvier 2022 ne prend plus automatiquement en compte les avantages liés aux enfants (trimestres supplémentaires attribués aux mères pour les enfants nés avant 2010 et majoration de pension pour les parents de 3 enfants et plus). Et ce, même si l'on a déjà indiqué leur nombre et leur date de naissance lors de précédentes visites sur le site. Conséquence pour les mères proches de l'âge de la retraite : si elles lancent une simulation sans avoir pris soin de vérifier l'exactitude des informations sur leur situation personnelle, elles risquent d'avoir des sueurs froides. Leur durée d'assurance ne tiendra pas compte des trimestres supplémentaires auxquels donneront droit les enfants, ce qui faussera l'âge de leur retraite à taux plein. Pire, il peut arriver...